

Image not found or type unknown



## Conclusion d'un contrat par correspondance

Par **caron\_old**, le **15/11/2007 à 18:30**

Dans un cas de conclusion d'un contrat type formation par correspondance, est-il obligatoire que l'expéditeur envoie son contrat par lettre recommandée avec un avis de réception ?  
Si oui, merci de bien vouloir me donner l'article de loi.  
Merci d'avance pour votre rapidité  
Cordialement.

Par **Jurigaby**, le **15/11/2007 à 20:08**

Bonjour.  
Non, ce n'est pas obligatoire..